

## DELIBERATION CA005-2019

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**  
**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 14 janvier 2019.**

**Objet de la délibération : Modification des statuts de l'Université : création d'une Ecole polytechnique universitaire (EPU)**

**Le Conseil d'administration réuni le 31 janvier 2019 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Les modifications des statuts de l'Université relatives à la création d'une Ecole polytechnique universitaire (EPU) sont approuvées.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Fait à Angers, le 31 janvier 2019

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services*  
Olivier HUISMAN

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

**Affiché et mis en ligne le : 07 février 2019**

> **Création d'une EPU : EVOLUTIONS PROPOSEES DES STATUTS DE L'UNIVERSITE**

REDACTION ACTUELLE	REDACTION PROPOSEE	OBSERVATIONS
<p><b>Article 1.1 - Composition de l'université</b> (...) L'université d'Angers comprend au moment de la révision des statuts :</p> <p><b>a - les composantes suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>UFR Droit, Économie et Gestion</li> <li>UFR ESTHUA, Tourisme et Culture</li> <li>UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines</li> <li>UFR Sciences</li> <li>UFR Santé</li> <li>ISTIA - Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers (école d'ingénieurs)</li> <li>IUT - Institut Universitaire de Technologie</li> </ul>	<p><b>Titre : Article 1.1 - Composition de l'université</b> (...) L'université d'Angers comprend au moment de la révision des statuts :</p> <p><b>a - les composantes suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>UFR Droit, Économie et Gestion</li> <li>UFR ESTHUA, Tourisme et Culture</li> <li>UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines</li> <li>UFR Sciences</li> <li>UFR Santé</li> <li><u>Polytech Angers - Ecole Polytechnique de l'Université d'Angers</u></li> <li>IUT - Institut Universitaire de Technologie</li> </ul>	